

Liège, le 10 novembre 2023

**Objet : Invitation à l'Assemblée générale extraordinaire statutaire de la CODEF**

Madame, Monsieur, Chers membres,

L'Organe d'administration de la CODEF a le plaisir de vous convier à son Assemblée générale extraordinaire statutaire conformément à ses statuts.

**Cette Assemblée générale extraordinaire statutaire se tiendra le 20 décembre 2023 de 9h à 9h30 en visioconférence (TEAMS)**

À l'ordre du jour :

**Mot d'accueil du président**

**L'Assemblée générale délibérera sur les points suivants :**

- ❖ Élargement de la liste des présents et vérification des mandats ;
- ❖ Vérification du quorum de présences nécessaires à la tenue de l'AG statutaire ;
- ❖ Modification de la dénomination de la Coordination et Défense des Services sociaux et culturels (CODEF) :

**Article 1<sup>er</sup> des statuts actuels :**

Art 1<sup>er</sup>. Dénomination

L'association est dénommée « Coordination et Défense des Services sociaux et culturels » en abrégé : « CODEF ».

**Article 1<sup>er</sup> des statuts - proposition à voter :**

Art 1<sup>er</sup>. Dénomination

L'association est dénommée « Coordination et Défense des services sociaux, culturels et environnementaux » en abrégé : « CODEF ».

Pour la bonne organisation de cette Assemblée générale extraordinaire statutaire, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner, par mail à [support@codef.be](mailto:support@codef.be), soit **le bulletin de participation pour le vendredi 15 décembre 2023** soit **la procuration pour le lundi 11 décembre 2023**.

Vous trouverez également la marche à suivre pour le déroulement de l'AG en visioconférence en pièce jointe.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, Chers membres, nos salutations distinguées.

Le Président,  
*Ghislain Weickmans*

Le Vice-Président,  
*Richard Manfroy*

La Trésorière,  
*Karin Leruite*